



### **Initiative sur les Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits des enfants**

Le 24 juin 2010, l'UNICEF, le Pacte mondial des Nations Unies et Save the Children ont lancé un processus visant à élaborer un ensemble de principes offrant des conseils concrets sur ce que les entreprises peuvent faire pour respecter et soutenir les droits des enfants. Il n'existe actuellement aucun ensemble de principes qui aideraient les entreprises à s'orienter dans la gamme complète des mesures qu'elles peuvent adopter.

Ces Principes donneront donc aux entreprises, à la société civile, aux syndicats, aux instances gouvernementales, aux institutions de défense des droits de l'homme, au monde universitaire, aux enfants, aux adolescents et à d'autres parties prenantes, l'occasion sans précédent de collaborer pour que le secteur devienne une force plus positive pour les enfants. Que ce soit sur le lieu de travail, sur les marchés ou dans les communautés, les Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits des enfants s'efforceront d'optimiser les impacts positifs des activités économiques sur les enfants et d'en limiter les conséquences négatives potentielles.

L'Initiative a pour objectif de fournir aux entreprises des conseils pratiques permettant d'inscrire les droits des enfants dans leurs stratégies et opérations, de fonder les rapports entre les gouvernements et les entreprises concernant les enfants, de constituer un cadre d'harmonisation des initiatives présentes et futures, d'encourager la collaboration entre les entreprises et diverses parties prenantes et de sensibiliser à l'impact positif et négatif des activités économiques sur les enfants.

Reconnaissant la contribution importante que les entreprises peuvent apporter en participant à l'élaboration de ces Principes et en garantissant leur pertinence, les partenaires ont entamé une large consultation comprenant de multiples parties prenantes et invitant le monde des affaires, tous secteurs et zones géographiques confondus, à s'engager totalement d'entrée.

L'Initiative sur les Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits des enfants débutera à une date proche de l'anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) qui sera célébré le 20 novembre 2011 – et sera l'aboutissement d'une étude multi-marchés, d'une consultation et d'un processus d'élaboration et de perfectionnement.

#### **Fondement**

L'Initiative sur les Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits des enfants s'appuie sur la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), les Principes du Pacte mondial des Nations Unies et le Cadre d'action « protéger, respecter et réparer ».

La Convention relative aux droits de l'enfant (1989), qui a été ratifiée par tous les pays du monde ou presque, identifie les droits fondamentaux dont doivent bénéficier les enfants partout dans le monde : le

droit à la survie; le droit de se développer dans toute la mesure du possible; le droit d'être protégé contre les influences nocives, les mauvais traitements et l'exploitation; et le droit de participer à part entière à la vie familiale, culturelle et sociale. Les quatre principes fondamentaux de la Convention sont la non-discrimination; la priorité donnée à l'intérêt supérieur de l'enfant; le droit de vivre, de survivre et de se développer; et le respect des opinions de l'enfant.

Chaque secteur a son rôle à jouer dans des mesures visant à respecter et soutenir les droits de l'enfant, et chaque secteur peut en tirer parti. Le secteur privé, par exemple, peut avoir un impact immense, positif ou négatif, sur la vie des enfants, selon les opérations, les produits, les pratiques de marketing et autres activités qu'il choisit de promouvoir. Pour les entreprises, le simple fait de respecter et soutenir les droits de l'enfant est une occasion unique de soutenir certaines parties prenantes importantes. Les enfants, qui font partie de la clientèle, sont non seulement touchés par les opérations commerciales, mais ils sont aussi les employés, les employeurs, les fournisseurs, les membres de la communauté et les dirigeants de demain.

Le soutien qu'elles apporteront à ces Principes permettra aux entreprises d'améliorer leur image de marque, de renforcer le taux de satisfaction et de fidélisation de leurs employés, mais aussi d'améliorer leurs profits et leur viabilité grâce à une meilleure gestion des risques. Par ailleurs, les Principes aideront les entreprises à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur les attentes des investisseurs, sur les initiatives citoyennes collectives, tout en tenant compte des divers mandats, commerciaux ou relatifs aux droits de l'homme.

Bien que l'agenda concernant les entreprises et les droits de l'homme ait beaucoup évolué au cours des dernières années, la perspective des droits de l'enfant n'a que rarement été appliquée dans les débats portant sur les responsabilités des entreprises en matière de droits de l'homme ou sur les devoirs qui incombent aux gouvernements en matière de réglementation des pratiques commerciales au regard des droits de l'homme. Certes, des progrès importants ont été accomplis grâce aux initiatives visant à s'attaquer aux problèmes spécifiques qui touchent les enfants et le secteur privé<sup>1</sup>, mais il n'existe actuellement aucun répertoire de principes généraux susceptibles de guider le monde des affaires dans tout l'éventail des actions que les entreprises peuvent mener de manière à respecter et soutenir les droits de l'enfant.

Ces Principes devraient servir de cadre unificateur et de point de référence pour les initiatives en cours et futures ayant trait aux entreprises et aux enfants. Par exemple, ils contribueront à l'élaboration des Principes 1 et 2 du Pacte mondial des Nations Unies en vertu desquels les entreprises doivent respecter et soutenir les droits fondamentaux et ne sauraient être complices de violations des droits de l'homme. Par ailleurs, ils soutiendront les Principes 4 et 5 demandant l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire et l'abolition effective du travail des enfants. Le deuxième objectif du Pacte mondial des Nations Unies veut également que les entreprises prennent des mesures visant à soutenir les objectifs plus larges des Nations Unies, notamment les objectifs de développement dont beaucoup s'appliquent aux enfants. Les Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant concerneront les signataires du Pacte mondial des Nations Unies, mais ils s'appliqueront aussi aux entreprises non signataires.

### **Gouvernance, gestion et déroulement du projet**

Un Comité directeur composé de représentants de chacune des organisations partenaires s'occupe de la conception et du lancement des Principes, et un Coordonnateur gère le projet en leur nom.

Des Groupes consultatifs, des études, des entretiens et des enquêtes contribuent à l'élaboration des Principes. Les principaux éléments de la stratégie d'étude sont : un examen des publications, des études de cas commerciales et des leçons tirées; un tour d'horizon thématique de l'impact (positif et négatif) des entreprises sur les droits de l'enfant; une étude sur la place qu'occupent les droits de l'enfant dans les politiques et pratiques sociales de certaines compagnies; la détermination du rôle des Institutions

---

<sup>1</sup> Notamment travail et exploitation sexuelle des enfants.

nationales compétentes dans la thématique des droits de l'enfant et du monde des affaires, en identifiant les pays qui ont joué un rôle de chef de file dans ce domaine; et un examen de l'action des gouvernements en faveur des droits de l'enfant.

Les Groupes consultatifs qui participent à l'initiative sont notamment des groupes de référence internes de l'UNICEF et de Save the Children et un Groupe de référence externe composé d'experts. Les réseaux locaux du Pacte mondial participeront également à l'ensemble du processus. Le Groupe de référence externe composé d'experts soumet des commentaires indépendants et objectifs sur l'élaboration des principes et dirige la réflexion pendant tout le processus. Ce Groupe est constitué de personnes du Nord et du Sud ayant une bonne expérience des droits de l'homme, des droits de l'enfant, des responsabilités du monde des entreprises, du commerce international, du développement international, de la finance, des politiques et de toutes les autres questions qui s'y rapportent. Les réunions régulières de ce groupe d'experts permettent de bien comprendre les perspectives du secteur privé, des Nations Unies, des autres organisations internationales, des organisations non gouvernementales (ONG), des cercles universitaires et des investisseurs.

Les consultations regroupant plusieurs parties prenantes sont un volet particulièrement important de l'Initiative. Le but est de faire participer divers groupes de parties prenantes de toutes les régions à l'élaboration des Principes – leur tâche consiste à contribuer réellement à l'examen des thèmes sur lesquels reposent les Principes, à soutenir les Principes, à encourager leur adoption et à s'engager à les promouvoir à long terme. Le plan d'action comprend plusieurs volets clés : un processus de consultation publique sur Internet sur le site du Centre de ressources Monde des affaires et Droits de l'homme : <http://www.business-humanrights.org/>, des consultations individuelles dans les pays et régions sélectionnés<sup>2</sup>; une consultation mondiale avec les gouvernements; et un engagement à long terme vis-à-vis des participants, parties prenantes et réseaux locaux du Pacte mondial des Nations Unies.

Save the Children et Plan ont élaboré une stratégie mondiale concernant la participation des enfants pour s'assurer que les enfants sont respectés au même titre que les autres parties prenantes et que les réunions satisfont aux normes minimales de participation éthique des enfants. Cette stratégie favorise la participation des enfants à l'élaboration et à la mise en œuvre des Principes; elle vise également à renforcer les capacités des enfants et des adolescents à s'impliquer dans le monde de l'entreprise et à comprendre les responsabilités qui lui incombent en termes de respect des droits de l'enfant et de soutien à ces droits. En fin de compte, la Stratégie de participation des enfants vise à établir un plan viable à long terme renforçant la transparence et les connaissances dans le secteur des responsabilités de monde des affaires vis-à-vis des droits de l'enfant.

## **Participation**

Le Comité directeur invite chaleureusement le grand public à contribuer au projet par des études, études de cas/enseignements tirés, à participer aux consultations en ligne et à contribuer à l'organisation des consultations au niveau des pays. Pour de plus amples informations sur les contributions que vous pouvez apporter à cette Initiative, veuillez prendre contact avec Mme Elisabeth Abeson, Coordinatrice, à l'adresse : [eabeson@unicef.org](mailto:eabeson@unicef.org) ou écrire à : [childrensprinciples@unglobalcompact.org](mailto:childrensprinciples@unglobalcompact.org).

21 mars 2011

---

<sup>2</sup> Pays BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine), pays du Moyen-Orient /Afrique et d'Europe (R.-U.)/Amérique du Nord